

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 284

9 février 2010

SOMMAIRE

A.C.I.E.R.	13618	FoamCo 4	13632
Actar International S.A.	13630	GentleSecurity Software S.A.	13596
Auric Power Holdings S.à r.l.	13595	HAMAB Holding S.à r.l.	13631
Bio - Logic Finance S.à r.l.	13631	Immo Raer AG	13610
Bookinvest Holding S.A.	13616	Intermetalbox	13611
CAJCAG S.A.	13631	KBC Money	13611
Carlbo S.A.	13594	Lusis S.A.	13632
Clubinvest Sàrl	13616	Meng Famille Sàrl	13616
Communication, Sales and Marketing Consult (CSM Consult) s.e.c.s.	13596	Moltech Invent S.A.	13610
Compagnie Financière de Football S.A. ..	13631	MOSLER, société à responsabilité limitée	13614
Comparweb International S.A.	13614	NM Fenster S.A.	13595
Courtignac S.A.	13596	Nospelt Servinvest SA	13610
Dibelco International S.A.	13618	Nospelt Servinvest SA	13611
Dominic Van den Bossche	13595	OCI Investments S.à r.l.	13586
DPD (Luxembourg) S.à r.l.	13615	Omnisource International S.à r.l.	13630
ELS Elektrotechnik Licht + Service S.A.	13610	Petro Lux S.à r.l.	13614
ESCO Interamerica Ltd S.à r.l.	13618	Résidence Prince Charles S.à r.l.	13594
Eucalyptus	13632	Reverdy Investments S.A.	13614
Euro Mall Luxembourg S.A.	13615	Siegel Chauffage Sàrl	13596
Famaplast S.A.	13594	Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sàrl	13594
FoamCo 1	13631	Veziar S.A.	13596
FoamCo 4	13632	Veziar S.A.	13615

OCI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.543.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCI International Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Nafpliou, 15, 2nd floor, P.C. 3025, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 170001, represented by Mr Kevin Charles Struve (hereafter OCI International);

here represented by Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Cairo (Egypt) on 22 December 2009.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "OCI Investments S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand dollar), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 The Company is administered by a board of managers composed of at least one or more managers with an A signatory power (an A Manager) and one or more managers with a B signatory power (a B Manager), appointed by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace anyone of the managers.

12.2 The first chairman (the Chairman) may, if so determined, be appointed by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders among the A Managers.

The board of managers may appoint from among the A Managers a successor to the Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all the meetings of the shareholders and of the board of managers. In his absence, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

12.3 Meetings of the board of managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be given prior notice of each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the board of managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the board of managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.4 Any A Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another A Manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

12.5 A manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.6 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

12.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

12.8 In dealing with third parties the board of managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of his article 12 are complied with.

12.9 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the board of managers.

12.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature -as the case may be -of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

12.11 The shareholder(s) may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

12.12 The board of managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

12.13 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or any A Manager and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman.

12.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting of the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one dollar) each, to be issued by the Company, have been subscribed by OCI International.

All the 20,000 (twenty thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one dollar) each, to be issued by the Company, have been fully paid-up by OCI International by way of contribution in kind of 100% of the issued share capital, represented by 1,000 (one thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one dollar) each (the Shares), of OCI Overseas Holding Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Nafpliou, 15, 2nd floor, P.C. 3025, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 184090 (OCI Overseas Holding).

It results from a valuation report drawn up on 22 December 2009 by OCI Overseas Holding that such Shares, having a value of at least USD 20,000 (twenty thousand dollar), corresponds at least in number and in value to the subscription by OCI International to the 20,000 (twenty thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one dollar) each, to be issued and created by the Company.

It also results from a certificate given by OCI International on 22 December 2009 that:

1. it is the registered holder of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. it is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance or charge;
5. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or usufruct or charge on the Shares;
6. none of the Shares has been seized; and
7. the Shares are freely transferable.

The above-mentioned report and certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The contributed Shares, having a value of at least USD 20,000 (twenty thousand dollar), are thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
2. Kevin Charles Struve, executive, born on 11 November 1966 in Washington D.C., U.S.A. whose professional address is at 4 Cork Street, 5th Floor, London W1S 3LG, United Kingdom as A Manager, and Tazia Benameur, executive, born on 9 November 1969 in Mohammadia, Algeria, whose professional address is at 65 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and Cédric Bradfer, executive, born on 2 August 1978 in Chambéry, France, whose professional address is at 65 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B Managers; and
3. the registered office is established at 65, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

OCI International Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit chypriote, ayant son siège social au Nafpliou, 15, 2nd floor, P.C. 3025, Limassol, Cyprus, enregistrée au Registre des Sociétés de Nicosia (Registrar of Companies of Nicosia) sous le numéro HE 170001, représentée par M. Kevin Charles Struve (ci-après OCI International),

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Caire (Egypte) le 22 décembre 2009,

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "OCI Investments S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. - Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est administrée par un conseil de gérance comprenant au moins un ou plusieurs gérants avec pouvoir de signature A (un Gérant A) et un ou plusieurs gérants avec pouvoir de signature B (un Gérant B) nommés par l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou l'assemblée des associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants,

12.2 Le premier président (le Président) pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'assemblée générale des associés parmi les Gérants A.

Le conseil de gérance peut élire le successeur du Président parmi les Gérants A.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le conseil de gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

12.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du conseil de gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du conseil de gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance.

12.4 Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre Gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre Gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

12.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.6 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

12.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.8 Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

12.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts de la Société à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

12.10 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le conseil de gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

12.11 L'associé unique ou les associés peuvent élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

12.12 Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

12.13 Les délibérations du conseil de gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par n'importe quel Gérant A et Gérant B agissant conjointement. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président.

12.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du

capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à être émises par la Société, ont été souscrites par OCI International.

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à être émises par la Société, ont été entièrement libérées par OCI International par le biais d'un apport en nature de 100% du capital social, représenté par 1.000 (mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune (les Parts Sociales), de OCI Overseas Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit chypriote, ayant son siège social au Nafpliou, 15, 2nd floor, P.C. 3025, Limassol, Cyprus, enregistrée au Registre des Sociétés de Nicosia (Registrar of Companies of Nicosia) sous le numéro HE 184090 (ci-après OCI Overseas Holding).

Il résulte d'un certificat établi le 22 décembre 2009 par OCI Overseas Holding que ces Parts Sociales ont une valeur d'au moins USD 20.000 (vingt mille dollars), correspond au moins à la valeur des 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à être émises par la Société.

Il résulte d'un certificat émis le 22 décembre 2009 par OCI International:

1. qu'elle est inscrite dans les registre des associés comme propriétaire des Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. elle est propriétaire des Parts Sociales et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. il n'existe aucun gage, usufruit ou autre droit similaire ou garantie grevant les Parts Sociales;
5. il n'existe actuellement aucun droit permettant à quiconque d'acquérir ou d'obtenir un gage, un usufruit ou un autre droit similaire ou une garantie sur les Parts Sociales;
6. aucune de ces Parts Sociales n'a été saisie; et
7. les Parts Sociales sont librement transférables.

Le rapport et le certificat susmentionnés sont annexés au présent acte et seront enregistrés à la même occasion, conjointement avec l'acte, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné.

Les Parts Sociales, ayant une valeur d'au moins USD 20.000 (vingt mille dollars), sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Kevin Charles Struve, administrateur, né le 11 novembre 1966 à Washington D.C., U.S.A., dont l'adresse professionnelle est à 4 Cork Street, 5th Floor, London W1S 3LG, United Kingdom, en tant que Gérant A, et Tazia Benameur, administrateur, née le 9 novembre 1969 à Mohammadia, Algérie, dont l'adresse professionnelle se situe à 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Cédric Bradfer, administrateur, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont l'adresse professionnelle se situe à 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérants B; et

2. le siège social de la société est établi à 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/113. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Raoul Jungers.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012057/452.

(100005430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Carlbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.554.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012321/13.

(100004757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Famaplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012316/10.

(100004744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012317/10.

(100004748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Résidence Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012359/15.

(100005053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Dominic Van den Bossche, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, rue Napoléon.
R.C.S. Luxembourg B 124.880.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012361/15.

(100005056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Auric Power Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.731.

EXTRAIT

Monsieur Christophe Tarek El Gammal, gérant A de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Tarek El Gammal
Gérant A

Référence de publication: 2010012532/14.

(100006092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

NM Fenster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 129.278.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012364/15.

(100005067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Communication, Sales and Marketing Consult (CSM Consult) s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 128.825.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010012185/10.

(100005402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Siegel Chauffage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.134.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012365/15.

(100005069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012277/10.

(100005064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Veziar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 92.565.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2009

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait conforme
C. BLONDEAU / N-E NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012544/14.

(100005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

GentleSecurity Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.572.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.
Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Andrey KOLISHCHAK, technical officer, domiciled at 3, rue Antoine, L-1131 Luxembourg,
2. Mrs. Galina SAZONOVA, managing director, domiciled at 3, rue Antoine, L-1131 Luxembourg,
here represented by Mr. Andrey KOLISHCHAK, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 17, 2009,
3. Mr. Alexander KRASILNIKOV, software engineer, domiciled at Lipper Str. 31, 49078 Osnabrueck, Germany,
4. Victida S.à.r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register, under number B 113771,
here represented by Mr. Jean-Yves HERGOTT prenamed, as legal represent from the company,
5. CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit, registered with the Luxembourg Trade Register, under number B 65.429,
here represented by Mr. Guy Wollwert prenamed, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 14, 2009,
6. Mr. Marco PERETTI, independent professional, domiciled at Via Circonvallazione 199/c, 11029 Verres (AO), Italy,
here represented by Mr. Andrey KOLISHCHAK, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Italy, on December 13, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GentleSecurity Software S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles) and the shareholders' agreement concluded between the shareholders and the Company as existing (the Shareholders' Agreement).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is creation of software, providing of IT services and commercialisation of IT products and acquisition and development of patents, licenses and trademarks and other rights pertaining to these patents, licenses and trademarks or complementary to them.

3.2. The purpose of the Company also consists in the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty-three thousand five hundred and fifty Euros (EUR 53,550.-), represented by ten thousand two hundred and ninety (10,290) Class A shares and seven thousand five hundred and sixty (7,560) Class B shares in registered form, having a par value of three Euros (EUR 3.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, as described in Article 7.3. (vi) of the Articles, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-), by the issue of ten thousand (10,000) new shares of Class C, having the same rights as the existing shares;

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. For a period of five years from the date of incorporation of the Company, the shares are not transferable unless unanimous consent of all the shareholders.

6.3. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. No transfer of shares shall be registered by the Company in the register of shares unless proof is provided that the transferee has signed the Shareholders' Agreement concluded between the shareholders and the Company.

6.5. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, with at least one A Director and one B Director.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The A Directors are appointed among a list presented by the A shareholder(s) and the B Directors among a list presented by the B shareholders(s). Only the shareholder holding more than 5% in the total share capital of the Company shall have the right to propose a candidate on its concerned list of Directors.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting with two thirds majority vote of the shareholders present or represented.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman and a vice-chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Esch-sur-Alzette.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, with at least one A and one B director present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented, with at least one A and one B directors present or represented approving the concerned resolution(s). The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

Following decisions of Board of directors require two thirds majority vote of the directors present or represented:

- Definition of the sales and product strategy and budget;
- Set-up or closing of offices, branches and agencies, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg;
- Acquisition or transfer of shares in the share capital of the Company or in another company;
- Acquisition, merge, split, consolidate, sell or dispose of all or substantially all of the properties or assets of the Company, including intellectual property and real estates, for an amount of at least EUR 50,000.-; Enter into loan agreement or insurance agreement;
- The hiring of employees beyond defined budget;
- Mortgage, pledge, or create any security interest in, permit any subsidiary to mortgage, pledge or create any security interest in, a substantial part of the property of the Company or such subsidiary company;
- Litigate, arbitrate or settle any legal disputes except for conservatory measures to the extent the same cannot be delayed; grant options to employees;
- Granting or withdrawal of any general power of attorney to a third party;
- Decisions to be made under Article 5.3 a) and b) of the Articles. (vii) If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the decisions of the managing director(s) that require two thirds majority vote of the directors present or represented must be priorly approved by the Board of directors as mentioned in Article 7.3.(vi). In addition the following decisions of the managing director(s) must be also priorly approved by the Board of directors:
 - Any business transaction, such as consulting contracts and intellectual property acquisition, for an amount of at least EUR 50,000.-;
 - Conclusion, change or termination of any lease/leasing regarding the premises of the Company or a branch.

(viii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(x) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one A director and one B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices. Convening notice of any meeting is sent to all shareholders at least ten (10) days before the date of the meeting.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

(ix) The following decisions of general meeting of shareholders require a two thirds majority vote of the shareholders present or represented:

- Increase or decrease of the share capital, unless application of Article 5.3. of the Articles,
- Distribution of dividends,
- Transfer or closing of part or all the activity of the Company, such as software development,
- Appointment or dismissal of members of the Board of Directors.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Friday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by postal mail, by telegram, telefax, e-mail.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mr. Andrey KOLISHCHAK, prenamed, subscribes to four thousand and seven hundred (4,700) Class A shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand and five hundred Euros (EUR 17,500.-), the amount of three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-) representing the share premium,

and

Mrs. Galina SAZONOVA, represented as stated above, subscribes to four thousand and seven hundred (4,700) Class A shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand and five hundred Euros (EUR 17,500.-), the amount of three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-) representing the share premium,

and

Mr. Alexander KRASILNIKOV, represented as stated above, subscribes to eight hundred ninety (890) Class A shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-), the amount of two thousand three hundred and thirty (EUR 2,330.-) representing the share premium,

and

Victida Sàrl, represented as stated above, subscribes to three thousand six hundred and thirty-five (3,635) Class B shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand and twenty-five Euros (EUR 125,000.-), the amount of one hundred fourteen and ninety-five Euros (EUR 114,095.-) representing the share premium,

and

CD-PME S.A., represented as stated above, subscribes to two thousand nine hundred and ten (2,910) Class B shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-), the amount of ninety thousand nine hundred and seventy Euros (EUR 91,270.-) representing the share premium,

and

Mr. Marco PERRETTI, represented as stated above, subscribes to one thousand fifteen (1,015) Class B shares in registered form, with a par value of three Euros (EUR 3.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand Euros (EUR 35,000.-), the amount of thirty-one thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 31,955.-) representing the share premium,

The amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand six hundred and fifty euro (1,650.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company until the shareholders' meeting approving the annual accounts as at December 31, 2014:

- Mr. Andrey KOLISHCHAK, prenamed, born in Gorky, Russia, on March 27, 1977, as A Director;
- Mss. Galina SAZONOVA, prenamed, born in Tombov, Russia, on August 27, 1958, as A Director;
- Mr. Jean-Yves HERGOTT, managing director, born in Sarreguemines, France, on December 17, 1969, as B Director and Chairman of the Board of Directors;
- Mr. Marco PERRETTI, prenamed, born in Glasgow, United Kingdom, on April 11, 1968, as B Director and Vice-Chairman of the Board of Directors;

2. Mr. Andrey KOLISHCHAK, prenamed, is appointed Managing Director until the shareholders' meeting approving the annual accounts as at December 31, 2014. The Managing Director is allowed to bind the Company by its sole signature with respect to the day-to-day management of the Company.

3. Fiduciaire Jean-Marc FABER & CIE S.à.r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg is appointed as statutory auditor of the Company until the shareholders' meeting approving the annual accounts as at December 31, 2010.

4. The registered office of the Company is set at 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 17^e jour de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Andrey KOLISHCHAK, gérant technique, domicilié au 3, rue Antoine, L-1131 Luxembourg,
2. Mme Galina SAZONOVA, administratrice-déléguée, domiciliée au 3, rue Antoine, L-1131 Luxembourg,
représentée par M. Andrey KOLOSHCHAK prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2009.

3. M. Alexander KRASILNIKOV, ingénieur informaticien, domicilié au 31, rue Lipper, 49078 Osnabrueck, Allemagne,

4. Victida S.à.r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113771,

représentée par M. Jean-Yves HERGOTT, prénommé, en tant que représentant légale de la société.

5. CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.429,

représentée par M. Guy Wollwert prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009.

6. M. Marco PERETTI, indépendant, domicilié à Via Circonvallazione 199/c, 11029 Verres (AO) Italie,

représentée par M. Andrey KOLOSHCHAK prénommé, en vertu d'une procuration donnée en Italie, le 13 décembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GentleSecurity Software S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts) et le pacte d'actionnaire conclu entre les actionnaires et la Société tel qu'existant (le Pacte d'Actionnaires).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la création de logiciels informatiques, l'offre de services informatiques et la commercialisation de produits informatiques ainsi que l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

3.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-trois mille cinq cent cinquante Euros (EUR 53.550,-), représenté par dix mille deux cent quatre-vingt dix (10.290) actions de Classe A et sept mille cinq cent soixante (7.560) actions de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.]

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, tel que décrit à l'article 7.3. (vi) des Statuts, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de trente mille Euros (EUR 30.000,-), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de Classe C, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Durant une période de cinq ans suivant la date de constitution de la Société, les actions ne sont pas cessibles sauf accord unanime de tous les actionnaires.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire. Tout transfert d'actions ne sera enregistré par la Société dans le registre d'actions que si la preuve lui est apportée que le cessionnaire a signé le Pacte d'Actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société.

6.5. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas être actionnaires, dont au moins un administrateur A et un administrateur B.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. Les Administrateurs A sont nommés au sein d'une liste proposée par l(es) Actionnaire(s) de Classe A et les Administrateurs B au sein d'une liste proposée par l(es) Actionnaire(s) de Classe B. Seuls les actionnaires détenant plus de 5% du capital social total de la Société auront le droit de proposer un candidat pour la liste des administrateurs le concernant.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent. (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et un vice-président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Esch-sur-Alzette.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, avec au moins un administrateur A et un administrateur B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, avec au moins un administrateur A et un administrateur B présents ou représentés approuvant la résolution concernée. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

Les décisions suivantes du Conseil d'administration requièrent la majorité des deux tiers des votes des administrateurs présents ou représentés:

- Définition de la stratégie de vente et des produits et du budget;
- établir ou fermer des succursales, agences ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

- acquisition ou transfert des actions de la Société ou d'une autre société;
- la fusion, scission, consolidation, vente ou disposition des actifs ou du patrimoine total ou substantiel de la Société, incluant la propriété intellectuelle et les biens immobiliers, pour un montant d'au moins EUR 50.000,-;
- la conclusion de contrat de prêt ou d'assurance;
- l'emploi de salariés au-delà du budget prédéfini;
- hypothéquer, gager ou conclure une quelconque sûreté, permettre à une filiale d'hypothéquer, mettre en gage une partie substantielle du patrimoine de la Société ou d'une filiale;
- arbitrer ou compromettre sur tout litige portant sur plus de EUR 50.000,- excepté pour des mesures conservatoires dans la mesure où elles ne supporteraient aucun délai;
- accorder des options aux employés;
- accorder ou annuler toute délégation générale de pouvoir à un tiers;
- décisions devant être prises en application de l'article 5.3.a) and b) des Statuts.

(vii) Si la gestion journalière est déléguée à un plusieurs administrateurs, les décisions de(s) administrateur(s)-délégué(s) qui requièrent le vote de la majorité des deux-tiers des administrateurs présents ou représentés doivent préalablement être approuvées par le Conseil d'Administration tel que mentionné dans l'article 7.3.(vi). De plus, les décisions suivantes de(s) administrateur(s)-délégué(s) doivent être préalablement approuvées par le Conseil d'Administration:

- Toute transaction commerciale, telles que les contrats de consultance et l'acquisition de propriété intellectuelle, d'un montant d'au moins EUR 50.000,-;
- Conclusion, changement ou arrêt d'un bail/leasing relatif aux locaux de la Société ou d'une succursale.

(viii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature,

(x) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par [la signature conjointe d'au moins d'un administrateur A et d'un administrateur B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations. Les convocations pour toute réunion sont envoyées à tous les actionnaires au moins dix (10) jours avant la date de la réunion.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

(ix) Les décisions suivantes de l'assemblée générale des actionnaires requièrent la majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés:

Augmentation ou réduction du capital social, sauf si application de l'article 5.3. des Statuts,

- distribution de dividendes,

- le transfert ou la fermeture d'une partie ou de toute l'activité de la Société, tel que le développement de logiciels,

- la nomination ou la révocation d'un administrateur.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(i) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(ii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

M. Andrey KOLISHCHAK, prénommé, déclare souscrire à quatre mille sept cent (4.700) actions de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-), dont un montant de trois mille quatre cent Euros (EUR 3.400,-) représente la prime d'émission;

et

Mme Galina SAZONOVA, représentée tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à quatre mille sept cent (4.700) actions de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-), dont un montant de trois mille quatre cent Euros (EUR 3.400,-) représente la prime d'émission;

et

M. Alexander KRASILNIKOV, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à huit cent quatre-vingt dix (890) actions de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-), dont un montant de deux mille trois cent trente Euros (EUR 2.330,-) représente la prime d'émission;

et

Victida S.à.r.l., représentée tel que décrit ci avant, déclare souscrire à trois mille six cent trente-cinq (3.635) actions de Classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), dont un montant de cent quatorze mille quatre-vingt quinze Euros (EUR 114.095,-) représente la prime d'émission;

et

CD-PME S.A., représentée tel que décrit ci avant, déclare souscrire à deux mille neuf cent dix (2.910) actions de Classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-), dont un montant de quatre-vingt onze mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 91.270,-) représente la prime d'émission;

et

M. Marco PERRETTI, représenté tel que décrit ci avant, déclare souscrire à mille et quinze (1.015) actions de Classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de trois Euros (EUR 3,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), dont un montant de trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros (EUR 31.955,-) représente la prime d'émission;

Le montant de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cents cinquante euros (1.650,- EUR).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels jusqu'au 31 décembre 2014:

- M. Andrey KOLISHCHAK prénommé, né à Gorki, la Russie, le 27 mars 1977 en tant qu'Administrateur A;
- Mme Galina SAZONOVA, prénommée, né en Tombov, Russie, le 27 août 1958, en tant qu'Administratrice A;
- M. Jean-Yves HERGOTT, managing director, né à Sarreguemines, en France, le 17 décembre 1969, en tant qu'Administrateur B et Président du Conseil d'Administration;
- M. Marco PERETTI, prénommé, né à Glasgow, Royaume-Uni, le 11 avril 1968, en tant qu'Administrateur B et Vice-Président du Conseil d'Administration;

2. M. Andrey KOLISHCHAK prénommé, est nommé Administrateur-Délégué jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels jusqu'au 31 décembre 2014. L'Administrateur-Délégué est autorisé à engager la Société par sa seule signature quant à l'administration journalière de la Société.

3. Fiduciaire Jean-Marc FABER & CIE S.à.r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommé en qualité de commissaire de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels jusqu'au 31 décembre 2010.

4. Le siège social de la Société est établi au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Kolishchak, Krasilnikov, Hergott, Wollwert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012529/730.

(100005836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Moltech Invent S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.008.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 30 décembre 2009:

Jac J. Lam a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 22 avril 2009;

BEP Management B.V., Rijksstraatweg 104,7383 AW Voorst, , Pays Bas, est nommé commissaire aux comptes avec effet au 22 avril 2009 jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire;

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010012598/15.

(100006095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ELS Elektrotechnik Licht + Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.139.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012512/10.

(100005999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012383/15.

(100005185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Immo Raer AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 103.026.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012513/10.

(100005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012384/15.

(100005188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 2 décembre 2009

L'Assemblée réélit ERNST & YOUNG, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010012527/14.

(100006137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Intermetalbox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.526.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Eric BOCCARA, sans profession, né à Paris (France), le 12 janvier 1966, demeurant F-92700 Colombes, 5, rue Saint Exupéry.

2) Madame Clarence BOCCARA, bibliothécaire, née à Paris (France), le 15 janvier 1962, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Saint Exupéry.

3) Monsieur Joseph BOCCARA, retraité, né à Tunis (Tunisie), le 8 mars 1937, demeurant F-92400 Courbevoie, 17, rue Pierre Brossolette.

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Eric BOCCARA, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "INTERMETALBOX" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de biens, la distribution de produits ainsi que le commissionnement d'affaires dans divers domaines et ses prestations.

En général la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Eric BOCCARA, préqualifié, quarante-huit parts sociales,	48
2) Madame Clarence BOCCARA, préqualifiée, quarante-huit parts sociales,	48
3) Monsieur Joseph BOCCARA, préqualifié, quatre parts sociales,	4
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Eric BOCCARA, sans profession, né à Paris (France), le 12 janvier 1966, demeurant F-92700 Colombes, 5, rue Saint Exupéry, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOCCARA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4965. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012050/123.

(100004896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Comparweb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 105.124.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012380/15.

(100005181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Reverdy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012385/15.

(100005189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.127.

EXTRAIT

Monsieur Christophe Gammal, gérant A de la Société a changé son adresse privée.
Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers L-8253 Mamer.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant A

Référence de publication: 2010012528/14.

(100006100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MOSLER, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 20C.
R.C.S. Luxembourg B 96.068.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012514/10.

(100005869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Euro Mall Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.163.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 7 janvier 2010 que M. Frede Clausen a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour EURO MALL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010012519/15.

(100005576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Veziar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.565.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 17 décembre 2009

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui aurait dû se tenir le 11 mai 2009, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet au 11 mai 2009, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain THILLENES, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. REVISION S.A. (anciennement S.à.r.l.), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2015.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour VEZIAS S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012545/24.

(100005847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

DPD (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012379/15.

(100005179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Clubinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 101.114.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012386/15.

(100005194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Bookinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- DESIMPEL Katrien, Administrateur de Sociétés, 8 Herderinnedreef, B-8820 Torhout
- DE BRUYNE Geert, Administrateur de Sociétés, 12 rue Eugène Ruppert, Cloche d'Or, L-2453 Luxembourg

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. ANTOINE Jean-Hugues et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010012549/23.

(100005817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Meng Famille Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 150.531.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Jean-Marie GANG, employé Arcelor, né à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 21, route de Mondorf;

2.- Aurore GEHIN, employée Arcelor, née à Miramas/Bouches-du-Rhône (France), le 1^{er} octobre 1978, demeurant à F-57480 Waldwisse, 4, rue des Fauvettes.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Meng Famille SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de nettoyeur de bâtiments, le commerce d'articles d'hygiène et de santé, le commerce d'articles de quincaillerie et d'équipements du foyer, l'assistance parentale à domicile, l'activité de garderie, de crèche avec et sans hébergement et d'infirmière à domicile.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Jean-Marie GANG, employé Arcelor, né à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 21, route de Mondorf, soixante-deux parts	62
2.- Aurore GEHIN, employée Arcelor, née à Miramas/Bouches-du-Rhône (France), le 1 ^{er} octobre 1978, demeurant à F-57480 Waldwisse, 4, rue des Fauvettes, soixante-deux parts	62
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.-. Jean-Marie GANG, employé Arcelor, né à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 21, route de Mondorf, gérant administratif;

2.- Aurore GEHIN, employée Arcelor, née à Miramas/Bouches-du-Rhône (France), le 1^{er} octobre 1978, demeurant à F-57480 Waldwisse, 4, rue des Fauvettes, gérante technique;

3.- Simone CHICHE, femme de charge, née à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), le 18 avril 1958, demeurant à F-57480 Waldwisse, 6, rue des Fauvettes, gérante technique.

La société est engagée par les signatures conjointes des deux gérantes techniques et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gang, Gehin et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16289. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 janvier 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010012041/73.

(100005144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Dibelco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.550.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

Suite à cette décision le conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit;

- WANNER Bruno, Administrateur de Sociétés, 5 Maihlzstrasse, CH-8916 Jonen
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- MELLER David Brian, Administrateur de Sociétés, 16 The Grove, GB-GU21 4AE Horsell

Fons MANGEN

Director

Référence de publication: 2010012547/17.

(100005824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

A.C.I.E.R., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.945.

—
Le conseil d'administration déclare par la présente que les adresses de l'associé et de l'administrateur ont changé et sont désormais comme suit:

Associé:

- ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

Administrateur:

- Monsieur Michel RODENBOURG, avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30.12.2009.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010012523/17.

(100005902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ESCO Interamerica Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 150.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, the seventeenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger,, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Harsco Luxembourg S.à r.l., a société à repsonsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange,

Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.255, and having a share capital of one hundred and four thousand four hundred euro (EUR 104,400),

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred thousand (500,000) shares of the Company representing the entirety of the share capital of ESCO Interamerica Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Services (BVI) Limited, 171 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Business Companies Act under BVI Company Number 506134 (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that Harsco Luxembourg S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company.

III. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on December 14, 2009 and a written resolution of the Sole Shareholder validly adopted on December 10, 2009 a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 15, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 17, 2009 that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 15, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name ESCO Interamerica Ltd S.à r.l and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's (interim) closing balance sheet in the British Virgin Islands, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and setting up the share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Acknowledgment of the resignation of the current directors of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. Appointment of M. Alexandre Fink, M. Christophe Reitmeier, and M. Stéphane Navarra as new managers of the Company for an unlimited duration;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ESCO Interamerica Ltd S.à r.l, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's (interim) closing balance sheet in the British Virgin Islands, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at the date hereof, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total net value of all assets and liabilities of the Company is of fifty-eight million eight hundred fifty-one thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 58,851,352) being the USD equivalent of forty million four hundred nineteen thousand one hundred eight euro and fifty-five cents (EUR 40,419,108.55), based on the official ECB USD/EUR exchange rate as of December 16, 2009, ie USD 1 = EUR 0.6868, and shall be allocated as follows:

(i) one hundred thousand euro (EUR 100,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty million three hundred nineteen thousand one hundred eight euro and fifty-five cents (EUR 40,319,108.55) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the Company's shares at one euro (EUR 1) each and acknowledges that the issued share capital of the Company is, further to the above allocation, set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each. Hence, the Sole Shareholder resolves to cancel any other shares or any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ESCO Interamerica Ltd S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium amount paid up by a shareholder shall remain exclusively attached to such shareholder, who shall solely be entitled to benefit from any reimbursement made of such an amount. For this purpose, the Company shall keep track of the share premium paid by each shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolutions of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of F.Tomas Dueñas-Leiva, Diego F.Gomez-Dueñas et Gustavo Varela-Bejarano from their position as directors of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of their resignation.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as managers of the Company for an undetermined duration:

- M. Alexandre Fink, with registered address at 100, rue de Volmerange L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg;
- M. Christophe Reitemeier, with registered address at 100, rue de Volmerange L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- M. Stéphane Navarra, with registered address at 100, rue de Volmerange L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at six thousand eight hundred Euros (6,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Harsco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.255, et ayant un capital social de cent quatre mille quatre cents euros (EUR 104.400),

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cent mille (500.000) parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de ESCO Inter-america Ltd., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Services (BVI) Limited, 171 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques (BVI Business Companies Act) sous le numéro d'immatriculation BVI 506134 (la Société), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que Harsco Luxembourg S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 14 décembre 2009 et une décision écrite de l'Associé Unique valablement adoptée le 10 décembre 2009 dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en vigueur à la date du présent acte sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

IV. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 15 décembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (en ce compris la prime d'émission le cas échéant) de la Société, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 17 décembre 2009 que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les états financiers au 15 décembre 2009 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination ESCO Interamerica Ltd S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de clôture (intérimaire) de la Société aux Iles Vierges Britanniques, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et détermination du capital social de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société régie par les lois de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés datée du 10 août 1915 telle que modifiée;

5. Prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société et pleine décharge accordée pour l'exécution de leurs fonctions en qualité de gérants de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

6. Nomination de M. Alexandre Fink, M. Christophe Reitmeier, et M. Stéphane Navarra en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

7. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination ESCO Interamerica Ltd S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de clôture (intérimaire) de la Société aux Iles Vierges Britanniques, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à la date du présent acte, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est de cinquante-huit million huit cent cinquante et un mille trois cent cinquante-deux dollars américains (USD 58.851.352) étant l'équivalent

en USD de quarante million quatre cent dix-neuf mille cent huit euros et cinquante-cinq cents (EUR 40.419.108,55) sur base du taux de change officiel de la BCE USD/EUR du 16 décembre 2009, c-à-d USD 1 = EUR 0,6868, et sera affectée comme suit:

- (i) cent mille euros (EUR 100.000) seront affectés au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de quarante million trois cent dix-neuf mille cent huit euro et cinquante-cinq cents (EUR 40.319.108,55) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1) chacune et prend acte que le capital social émis de la Société est, suite à l'affectation ci-dessus, fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. De ce fait, l'Associé Unique décide d'annuler toutes autres parts sociales ou toute sorte d'instruments représentant le capital social émis par la Société auparavant sans, toutefois, modifier le capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ESCO Interamerica Ltd S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Tout paiement d'une prime d'émission par un associé doit rester exclusivement attaché à cet associé, qui doit seul avoir droit de bénéficier de tout remboursement fait d'un tel montant. A cette fin, la Société suivra cette prime d'émission payée par chaque associé.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

7.3 La rémunération du gérant ou des gérants (le cas échéant) sera déterminée par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de F. Tomas Dueñas-Leiva, Diego F. Gomez-Dueñas et Gustavo Varela-Bejarano de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats à compter de la date de leur nomination en qualité de gérant(s) de la Société jusqu'à la date de leur démission.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexandre Fink, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christophe Reitemeier, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Stéphane Navarra, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à six mille huit cents Euros (6.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55153. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05. JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010012495/646.

(100006144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Omnisource International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

R.C.S. Luxembourg B 92.924.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012954/10.

(100005762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Actar International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010012959/12.

(100005782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Compagnie Financière de Football S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 83.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010012961/10.

(100005801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bio - Logic Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 106.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010012964/10.

(100005800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CAJCAG S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.599.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010012987/11.

(100006003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

FoamCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012980/10.

(100005889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

HAMAB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.791.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012982/10.

(100005917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

FoamCo 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012983/10.

(100005893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

FoamCo 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012985/10.

(100005892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Lusis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.955.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LUSIS S.A.

321, route d'Arlon

L-8011 Strassen

Signature

Référence de publication: 2010012989/14.

(100006154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Extraits des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 28 décembre 2009

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'Entreprises, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à compter du 10 mars 2009 et pour une période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour EUCALYPTUS

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010012554/19.

(100005753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.
